

Infraction	Perte de Points	Retrait de permis	Divers
Conduite en état d'ivresse ou sous l'emprise d'un état alcoolique (de 0,8 g/L de sang ou 0,4 mg/L d'air expiré)	6	Suspension 3 ans - Annulation 3 ans	2 ans de prison max
Refus de se soumettre au contrôle d'alcoolémie ou de produits stupéfiants.	6	Suspension 3 ans (sans sursis) Annulation 3 ans	2 ans de prison max
Conduite sous l'influence de substances ou plantes classées comme stupéfiants	6	Suspension 3 ans - Annulation 3 ans	2 ans de prison, si alcoolémie positive : 3 ans
Délit de fuite	6	Suspension 3 ans - Annulation 3 ans	2 ans de prison - 4 ans de prison et amende doublée, s'il y a blessure ou homicide
Refus d'obtempérer, d'immobiliser le véhicule et de se soumettre aux contrôles	6	Suspension 3 ans	3 mois de prison max
Refus d'obtempérer aggravé par mis en danger d'autrui	6	Suspension 5 ans ou confiscation du véhicule	5 ans de prison max
Récidive (1 an) de non respect des distances de sécurité dans un tunnel	6	Suspension 3 ans	6 mois de prison max + immobilisation du véhicule
Entrave ou gêne à la circulation	6	Suspension 3 ans	6 mois de prison max + immobilisation du véhicule
Usage de fausse plaque ou de fausse inscription apposée sur un véhicule à moteur ou remorque	6	Suspension 3 ans - Annulation 3 ans	7 ans de prison max Confiscation du véhicule
Fausse déclaration sur le propriétaire d'un véhicule circulant sur une voie publique sans plaque ou inscription obligatoire	6	Suspension 3 ans	5 ans de prison Confiscation du véhicule
Homicide involontaire	6	Suspension 10 ans - Annulation 10 ans	5 ans de prison Confiscation du véhicule
Homicide involontaire avec circonstance(s) aggravante(s)	6	Suspension 10 ans - Annulation 10 ans	5 ans de prison max
Blessures involontaires avec incapacité de travail de + de 3 mois, + circonstances aggravante(s)*	6	Suspension de 5 à 10 ans Annulation 10 ans	de 7 à 10 ans de prison
Blessures involontaires avec incapacité de travail de < ou = à 3 ans	6	Suspension 10 ans - Annulation 10 ans	de 3 mois à 5 ans de prison
Conduite pendant suspension de permis de conduire	6	Suspension 3 ans - Annulation 3 ans	2 ans de prison. Interdiction de conduire certains véhicules pour une durée de 5 ans
Excès de vitesse > ou = à 50 km/h (si récidive dans les 3 ans)	6	Suspension 3 ans	3 mois de prison max. Interdiction de conduire certains véhicules terrestres à moteur, pour une durée 5 ans max

**\*Circonstances aggravantes :**

Conduite sous l'emprise de l'alcool > ou = 0,5 g/L de sang

Conduite sous l'influence de produits stupéfiants

Mise en danger délibéré de la vie d'autrui

Délit de fuite - Conduite sans permis

Grand excès de vitesse (> ou = à 50 km/h)

Infraction	Perte de Points	Retrait de permis	Divers
Conduite en état d'ivresse (de 0,50 à 0,79 g/L de sang)	6	Suspension 3 ans	Immobilisation du véhicule
Conduite en état d'ivresse. Pour les transport en commun (de 0,20 à 0,79 g/L de sang)	6	Suspension 3 ans	Immobilisation du véhicule
Non port de la ceinture de sécurité	3 (uniquement pour le conducteur)	Suspension 3 ans	Chaque occupant non attaché est verbalisé (pas de perte de points)
Non port du casque ou casque non homologué (moto ou cyclo)	3 (uniquement pour le conducteur)	Pas de suspension	Immobilisation du véhicule
Non respect de la priorité, du feu rouge, du stop	4	Pas de suspension	
Circulation en sens interdit	4	Suspension 3 ans	
Marche arrière ou demi-tour sur autoroute	4	Suspension 3 ans	
Circulation de nuit ou par visibilité insuffisante sans éclairage	4	Suspension 3 ans	
Non respect des distances de sécurité	3	Suspension 3 ans	
Non respect des distances dans un tunnel	3	Suspension 3 ans	
Dépassement dangereux	3	Suspension 3 ans	
Circulation a contre sens	3	Suspension 3 ans	
Accélération du conducteur sur le point d'être dépassé	2	Suspension 3 ans	
Refus de serrer à droite par le conducteur sur le point d'être dépassé	2	Suspension 3 ans	
Circulation, arrêt ou stationnement sur la bande centrale séparative sur autoroute	2	Suspension 3 ans	
Circulation sur la bande d'arrêt d'urgence	3	Suspension 3 ans	
Chevauchement d'une ligne continue	1	Suspension 3 ans	
Maintien des feux de route, malgré l'arrivée d'un véhicule en face	1	Pas de suspension	
Usage d'un téléphone tenu à la main par le conducteur d'un véhicule en circulation	2	Pas de suspension	
Changement de direction sans avertissement (sans clignotant)	3	Suspension 3 ans	

<b>Infraction</b>	<b>Perte de Points</b>	<b>Retrait de permis</b>	<b>Divers</b>
-------------------	------------------------	--------------------------	---------------

De 1 à 19 Km/h	1	Pas de suspension	
De 20 à 29 Km/h	2	Pas de suspension	
De 30 à 39 Km/h	3	Suspension de 3 ans	Interdiction de certains véhicules terrestre à moteur, y compris ceux pour lesquels le permis de conduire est non obligatoire, et ceux pour durée au plus de 3 ans
De 40 à 49 km/h	4	Suspension de 3 ans	
Supérieur ou égal à 50 Km/h	6	Suspension de 3 ans	Idem à l'infraction précédentes + obligation de suivre un stage de sensibilisé à la sécurité routière
Utilisation d'un anti-radar	2		Le matériel et le véhicule peuvent être saisis

## CONTRAVENTIONS ROUTIERES ENTRAINANT UN RETRAIT DE POINTS DU PERMIS DE CONDUIRE

INSERR Novembre 2006

Classes	Infraction	Amende <sup>1</sup>	Retrait points	Suspension du permis	
5 <sup>eme</sup> Classe	Transport, détention, usage d'appareil destiné à déceler ou perturber les contrôles	1 500 €	2	3 ans	
	Excès de vitesse ≥ 50 km/h <sup>2</sup>	1 500 €	6	3 ans + confiscation	
4 <sup>eme</sup> Classe	Conduite sans respect des restrictions d'usage mentionnées sur le permis de conduire	AF <sup>3</sup> : 135 € (minoré 90 €n majoré 375 €)	3	3 ans	
	Conduite en état alcoolique (≥0,25 mg/l et < 0,4 mg/l dans l'air expiré ou ≥ 0,5 g/l et 0,8 g/l dans le sang)		6		
	Conduite en état alcoolique (≥0,10 mg/l et < 0,4 mg/l dans l'air expiré ou ≥ 0,2 g/l et < 0,8 g/l dans le sang) par conducteur d'un véhicule de transport en commun		6		
	Refus de priorité		4		
	Non- respect de l'arrêt au feu rouge ou au stop <sup>2</sup>				
	Circulation en sens interdit				
	Exécution d'une marche arrière ou d'un demi-tour sur autoroute				
	Circulation de nuit ou par visibilité insuffisante sans éclairage		3		
	Non-respect de la distance de sécurité entre deux véhicules		4		
	Excès de vitesse ≥ 40 à 50 km/h <sup>2</sup>		3		
	Excès de vitesse ≥ 30 à 40 km/h		2	Aucune	
	Excès de vitesse ≥ 20 à 30 km/h		1		
	Excès de vitesse < 20 km/h avec limitation ≤ 50 km/h		AF3: 135 € (pas de minorée 90 € majoré 375 €)	3	3 ans
	Circulation à gauche sur chaussée à double sens			1	
	Dépassement dangereux			2	
	Franchissement de ligne continue			2	
	Chevauchement de ligne continue			4	
	Accélération par conducteur sur le point d'être dépassé			3	
	Circulation sur bande centrale séparative d'autoroute				
	Franchissement d'un passage à niveau fermé				
Défaut de port du casque (sauf si véhicule réceptionné avec une ceinture de sécurité)					
Défaut de port de ceinture de sécurité	2	Aucune			
Arrêt ou stationnement dangereux					
Arrêt ou stationnement de nuit ou par visibilité insuffisante sans éclairage					
Arrêt ou stationnement sur bande centrale séparative d'autoroute	2	3 ans			
3 <sup>eme</sup> classe	Excès de vitesse < 20 km/h avec limitation > 50 km/h	AF: 68 € (minorée 45 €)	1	Aucune	
2 <sup>eme</sup> classe	Changement important de direction sans avertissement préalable	AF : 35 € (minoré 22 €n majoré 75 €)	3	3 ans	
	Circulation sur bande d'arrêt d'urgence		3		
	Usage d'un téléphone tenu en main par conducteur d'un véhicule en circulation		2	Aucune	

1 - Il s'agit d'un maximum encouru en-deça duquel le juge reste libre de prononcer la sanction qui lui paraît la plus appropriée

2 - Le titulaire de la carte grise du véhicule peut être déclaré pécuniairement redevable du montant de l'amende si le conducteur n'est pas identifié

3 - AF - Amence Forfaitaire, La plupart des amendes forfaitaires peuvent être minorées en cas de paiement dans les 3 ou 15 jours et sont majorées si le paiement intervient après 45 jours

## DELITS ROUTIERS ENTRAINANT UN RETRAIT DE 6 POINTS DU PERMIS DE CONDUIRE

INSERR Novembre 2006

Infraction	Prison <sup>1</sup>	Amende	Suspension <sup>2</sup>	Immobilisation <sup>2</sup>	Confiscation <sup>2</sup>
Homicide involontaire par conducteur de véhicule	5 ans	75 000 €	5 ans <sup>3</sup> (annul. 5 ans)		
H.I par conducteur aggravé par une circonstance <sup>4</sup>	7 ans	100 000 €	10 ans (annul. de plein droit	221-8, 9° c.pén	221-8, 10° c.pén
H.I par conducteur aggravé par 2 circonstance <sup>4</sup> ou +	10 ans	150 000 €	10 ans)		
Blessures involontaires avec ITT de + de 3 mois par conducteur de véhicule	3 ans	45 000 €	5 ans <sup>3</sup> (annul. 5 ans)	222-44, 10° c.pén	222-44, 5° c.pén
B.I ave ITT de + de 3 mois par conducteur aggravées par 1 circonstance	5 ans	75 000 €	10 ans (annul. de plein droit		
B.I ave ITT de + de 3 mois par conducteur aggravées par 2 circonstances <sup>4</sup> ou plus	7 ans	100 000 €			
B.I ave ITT de 3 mois ou moins par conducteur de véhicule	2 ans	30 000 €	5 ans (annul. 5 ans)		
B.I ave ITT de 3 mois ou moins par conducteur aggravées par 1 circonstance	3 ans	45 000 €			
B.I ave ITT de 3 mois ou moins par conducteur de véhicule aggravées par 2 circonstances ou plus	5 ans	75 000 €	10 ans		
Conduite en état alcoolique (≥0,4 mg/l dans l'air expiré ou ≥0,8 g/l dans le sang) ou en état d'ivresse ou refus de vérifications alcool	2 ans	4 500 €	3 ans (annul. 3 ans) <sup>6</sup>	L.234-1, III	
Récidive conduite en état alcoolique (≥0,4 mg/l dans l'air expiré ou ≥0,8 g/l dans le sang) ou en état d'ivresse ou refus de vérifications alcool	4 ans	9 000 €	annul. 3 ans de plein droit	L.234-12	L.234-12
Conduite après usage de stupéfiant ou refus de dépistage stupéfiants	2 ans	4 500 €	3 ans (annul. 3 ans)	L.235-4	L.235-4 <sup>7</sup>
Conduite après usage de stupéfiant + alcool y compris contraventionnel	3 ans	9 000 €		L.235-4	L.235-4
Conduite malgré suspension administrative ou judiciaire du permis de conduire ou rétention du permis de conduire	2 ans	4 500 €	3 ans (annul. 3 ans) <sup>8</sup>	L.224-16, IV	L.224-16, II, 6°
Refus de restitution du permis de conduire suite à une décision, suspension ou d'annulation	2 ans	4 500 €	3 ans (annul. 3 ans) <sup>9</sup>	---	---
Obtention illégale du permis de conduire ou tentative, par fausse déclaration	2 ans	4 500 €	3 ans	---	---
Obstacle à immobilisation administrative de véhicule ou à sa mise en fourrière	3 mois	3 750 €		---	---
Délit de fuite	2 ans	30 000 €	5 ans (annul. 3 ans)	---	L.231-2, 6°
Refus d'obtempérer	3 mois	3 750 €	3 ans	---	---
Refus d'obtempérer aggravé par la mise en danger	5 ans	75 000 €	3 ans (annul. 5 ans)	---	L.233-1-1, II 3°
Refus de se soumettre à toutes vérifications prescrites (véhicule et personne)	3 mois	3 750 €	3 ans	---	---
Récidive d'excès de vitesse ≥ 50 km/h	3 mois	3 750 €	3 ans <sup>3 &amp; 6</sup>	---	L-413-1-1, al. 2
Usage de fausses plaques	5 ans	3 750 €	3 ans	---	L.317-2, II 2°
Circulation sans plaques et fausse déclaration sur le propriétaire du véhicule	5 ans	3 750 €		---	L.317-3, II 2°
Mise en circulation d'un véhicule muni de plaques inexactes	5 ans	3 750 €		---	L.317-4, II 2°
Usurpation de plaques	7 ans	30 000 €	3 ans (annul. 3 ans)	---	L.317-4-1, II 3°
Gêne ou entrave à la circulation		4 500 €	3 ans	---	

1 - Il s'agit du maximum encouru en deçà duquel le juge reste libre de prononcer la sanction qui lui paraît la plus appropriée

2 - Toujours possible en pleine alternative de l'article 131-6 du code pénal, mais alors non cumulable avec la prison ou l'amende

3 - Cette suspension ne peut être assortie du sursis ni aménagée (permis "blanc")

4 - Violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence prévue par la loi ou le règlement, ivresse alcoolique manifeste ou mesurée (y compris contraventionnelle), usage de stupéfiants, absence (au sens large) de permis, excès de vitesse > 50 km/h, délit de fuite

5 - En cas de récidive annulation 10 ans ou définitive par décision spécialement motivée

6 - En peine alternative, la suspension ou l'annulation peuvent être prononcées pour 5 ans (articles 131-6, 131-7 et 131-9 du code pénal)

7 - En récidive légale

8 & 9 - Il y a lieu, dans ce cas, à l'application de l'article L.224-12 du code de la route (la peine de suspension du permis est remplacée par celle d'interdiction d'obtenir la délivrance du permis)

10 - Il s'agit du maximum encouru en deçà duquel le juge reste libre de prononcer la sanction qui lui paraît la plus appropriée

11 - Toujours possible en peine alternative de l'article 131-6 du code pénal, mais alors non cumulable avec la prison ou l'amende